



-4055-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6;
Mme Gina Foster, directrice générale par intérim;
Mme Lison Huard, greffière par intérim.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

La mairesse présente le nouveau conseil municipal et invite la présidente d'élection, Mme Lison Huard, à procéder à la cérémonie d'assermentation des membres.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 08.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 4. Conseil municipal**
 - 4.1 Assermentation publique des élu·e·s
 - 4.2 Message de la mairesse
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Autorisation dépôt projet - Modernisation aéroport - Phase 2
 - 5.2 Autorisation dépôt projet - Réfection majeur installations portuaires
- 6. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
 - 6.1 Rapport des permis de rénovation et de construction



- 6.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'inclusion des lots 4 à 6 du rang 4 et des lots 4 à 7 du rang 3 à la zone agricole

7. Sécurité publique

- 7.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 7.2 Démission au poste de pompier

8. Travaux publics

- 8.1 Soumission réfection du musée
- 8.2 Autorisation dépôt projet - Conduites d'aqueduc et d'égout route 138

9. Tourisme

- 9.1 Collection d'autocollants « Roadtrip Côte-Nord 2022 »

10. Loisirs et sports

- 10.1 Signature entente Association canadienne des parcs et loisirs - Programme des emplois verts

11. Administration

- 11.1 Approbation et paiement des comptes
- 11.2 Rapport financier mensuel
- 11.3 Rapport de la directrice générale par intérim sur les contrats accordés
- 11.4 Signature opérations bancaires
- 11.5 Aide financière
- 11.6 Confirmation soutien financier - Projet consolidation TQ3 et TQ50
- 11.7 Acquisition équipements de visioconférence

12. Ressources humaines

- 12.1 Augmentation salariale des employés-cadres et à contrat
- 12.2 Embauche directrice générale, trésorière et greffière
- 12.3 Abolition du poste de directrice générale par intérim
- 12.4 Abolition des postes de greffière adjointe et de trésorière adjointe

13. Actes législatifs

- 13.1 Avis de motion et présentation du règlement # 2021-294
- 13.2 Adoption du règlement # 2021-299
- 13.3 Servitude Hydro-Québec

14. Affaires nouvelles

15. Période de questions des citoyens

16. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-211115-230

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 4 octobre 2021 a été remise à chaque membre du conseil



à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Autorisation dépôt projet - Modernisation aéroport - Phase 2
R-211115-231**

CONSIDÉRANT que le projet de modernisation de l'aéroport de Forestville est admissible et répond aux objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 1 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONSIDÉRANT que le remplacement et l'acquisition des équipements présentés dans cette demande permettront l'optimisation des fonctionnalités et de la durabilité de nos installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT que nos installations électriques et de balisage sont en fin de vie utile et nécessitent un remplacement complet

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité FRR - Volet 1 du MAMH et à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

**Autorisation dépôt projet - Réfection majeure installations portuaires
R-211115-232**

CONSIDÉRANT que l'état actuel du quai de Forestville nécessite la réalisation de travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique du quai, en regard de l'économie actuelle et du développement de la Ville;

CONSIDÉRANT que le quai constitue un lien important de transport de marchandises et de personnes, notamment la traverse Rimouski - Forestville;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection majeure des installations portuaires de Forestville est admissible et cadre dans les objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 1 du MAMH.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité FRR Volet 1 du MAMH et à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-211115-233**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Valérie Gille, technicienne en urbanisme.



Octobre 2021			Cumulatif annuel 2021	
Type de permis	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Agrandissement			5	70 000 \$
Aménagement de terrain			14	135 500 \$
Clôture	-	-	6	9 600 \$
Construction bâtiment principal	-	-	2	228 000 \$
Construction bâtiment accessoire			22	1 559 719 \$
Démolition	-	-	4	600 \$
Enseigne	-	-	5	26 400 \$
Galerie/Perron/Patio	-	-	5	11 500 \$
Général	-	-	5	384 000 \$
Installation septique			4	37 000 \$
Piscine hors terre	-	-	3	14 000 \$
Puisage d'eau	-	-	2	22 000 \$
Rénovations / réparations	4	47 000 \$	82	1 994 391 \$
Changement d'usage		-	1	-
Total	4	47 000 \$	160	4 492 710 \$

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'inclusion des lots 4 à 6 du rang 4 et des lots 4 à 7 du rang 3 à la zone agricole

R-211115-234

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont loués par le producteur « Les fruits bleus inc. » à la MRC Haute-Côte-Nord, # matricule 0696-28-4468 pour une superficie totale de 243 hectares;

CONSIDÉRANT que la MRC Haute-Côte-Nord a donné son autorisation pour l'inclusion des lots visés par la demande;

CONSIDÉRANT que les lots visés se situent en dehors de la zone agricole protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA);

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la LPTAA, la Ville de Forestville doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le producteur « Les Fruits Bleus inc. »;

CONSIDÉRANT que l'avis que transmet la Ville à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande d'inclusion à la zone agricole, il n'y a donc pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

CONSIDÉRANT que les parcelles visées sont présentement cultivées par le producteur « Les Fruits Bleus inc. ».

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer la demande de « Les Fruits bleus inc. » pour l'inclusion des lots 4 à 6 du rang 4 et des lots 4 à 7 du rang 3 d'une superficie totale de 243 ha à la zone de protection agricole.



**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
R-211115-235**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville prévoit la formation suivant au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire :

- 6 pompiers « programme Pompier I »;
- 8 pompiers « opérateur autopompe »;
- 12 pompiers « désincarcération - hors programme »;
- 12 pompiers « véhicule électrique et hybride ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord. Il est également résolu de confirmer que la Ville de Forestville s'engage à défrayer toute mise de fonds.

Démission au poste de pompier

R-211115-236

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission au poste de pompier de :

Nom	Division	Date d'entrée
Pierre-Luc Tremblay	Forestville	11-02-2020



-4060-

Soumission réfection du musée

R-211115-237

CONSIDÉRANT QUE, le 10 novembre 2021, à 11 h 00, Mme Gina Foster, directrice par intérim a procédé à l'ouverture de la soumission # 211109-11h, concernant la réfection du musée, en présence de Mme Lison Huard, greffière par intérim et M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont été invités et que la seule soumission reçue est :

Nom	Montant Plus taxes applicables
Construction S. R.	51 888.22 \$

Il est résolu d'accepter la seule soumission conforme reçue de Construction S.R. pour la somme de 51 888.22 \$ plus taxes applicables, et ce, conditionnellement au remplacement, dans les 15 jours de la présente, de la garantie de soumission par une garantie d'exécution du marché et une garantie des obligations, conformément à l'article 1.19 du document de soumission.

Autorisation dépôt projet - Conduites d'aqueduc et d'égout route 138

R-211115-238

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville doit remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout sous la route 138 dans tout le secteur urbain;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention de la firme WSP, accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conclut en ce sens;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a évalué qu'il doit également faire des travaux dans cette route et qu'il est important de se coordonner avec eux;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle
- Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Que la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Que le conseil municipal autorise le dépôt d'aide financière au programme PRIMEAU.

Collection d'autocollants « Roadtrip Côte-Nord 2022 »

R-211115-239

Considérant que le personnel du bureau d'accueil touristique de Forestville a enregistré une forte demande pour des autocollants « Roadtrip Côte-Nord », et ce, malgré le fait que la Ville de Forestville ne participait pas à la première année de cette campagne régionale.



Considérant que la collection d'autocollants favorise la découverte des municipalités et villes de la Côte-Nord;

Considérant que la collection d'autocollants contribue à la promotion des destinations Côte-Nord avant, pendant et après le séjour des visiteurs.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville s'engage à participer financièrement, pour un montant maximum de 3 500.00 \$, au projet de collection d'autocollants « Roadtrip Côte-Nord » pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la Ville de Forestville et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

Signature entente Association canadienne des parcs et loisirs - Programme des emplois verts

R-211115-240

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a été sélectionnée pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme des emplois verts de l'ACPL;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention permet le financement de deux ressources pour l'aménagement de la patinoire extérieure pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'aide financière permet l'embauche de deux ressources humaines âgées de moins de 30 ans;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à signer l'entente pour le programme des emplois verts avec l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL).

Approbation et paiement des comptes

R-211115-241

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	940 681.28 \$
Comptes payés par chèques	182 917.04 \$
Comptes à payer	80 892.32 \$
Total	<u>1 204 490.64</u> \$



Rapport financier mensuel

R-211115-242

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 octobre 2021 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2021							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 octobre		Budget total		Ratio		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	10 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	700 563 \$	783 316 \$	999 300 \$	947 300 \$	70%	83%	83%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 077 822 \$	1 034 739 \$	1 298 200 \$	1 269 708 \$	83%	81%	83%
TRANSPORT ROUTIER	1 070 949 \$	1 200 789 \$	1 783 500 \$	1 737 260 \$	60%	69%	83%
HYGIÈNE DU MILIEU	687 109 \$	636 265 \$	1 250 200 \$	1 291 000 \$	55%	49%	83%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	15 310 \$	- \$	6 200 \$	6 000 \$	247%	0%	83%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	324 535 \$	346 398 \$	647 900 \$	577 600 \$	50%	60%	83%
LOISIRS & CULTURE	631 167 \$	746 890 \$	1 015 100 \$	1 022 500 \$	62%	73%	83%
FRAIS DE FINANCEMENT	453 634 \$	466 419 \$	496 200 \$	539 000 \$	91%	87%	83%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	76 218 \$	759 633 \$	1 172 800 \$	1 382 680 \$	6%	55%	83%
TOTAL DES DÉPENSES	5 037 306 \$	5 974 449 \$	8 669 400 \$	8 773 048 \$	58%	68%	83%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-211115-243

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que selon l'article 33 de ce règlement le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT que selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Gina Foster, directrice générale par intérim.

Contrats accordés au 13 octobre 2021				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	05-10-2021	France Thibault, expert-conseil	Accompagnement et soutien technique en ingénierie pour divers projets - Banque de 85 heures à 140 \$ l'heure	12 000 \$
B.	05-10-2021	EMS ingénierie	Préparation appel d'offres pour vidanges des boues des étangs aérés - 150 \$ l'heure	7 000 \$
C.	05-10-2021	EMS ingénierie	Préparation appel d'offres et support technique pour achat de compteurs d'eau - 150 \$ l'heure	7 000 \$
D.	13-10-2021	Xerox	Photocopieur service de sécurité incendie (bail 5 ans)	2 187.24 \$ / annuel

Signature opérations bancaires

R-211115-244

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les personnes suivantes à signer les documents nécessaires aux opérations bancaires liées aux comptes de la Ville de Forestville.



- Mme Micheline Anctil, mairesse
- Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1
- M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2
- M. Richard Foster, conseiller au siège # 3
- Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4
- Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5
- M. Carol Girard, conseiller au siège # 6
- Mme Dominique Tremblay, directrice générale
- Mme Gina Foster, directrice générale adjointe et directrice du service des loisirs
- Mme Lison Huard, greffière adjointe
- Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité
- Mme Anny Gagnon, préposée à la paie

Cette résolution remplace toutes résolutions déjà adoptées et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit transmise à Desjardins.

Aide financière

R-211115-245

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant :

	Organisme	Activité	Montant
A.	Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord	Planificateurs aînés	50 \$

Confirmation soutien financier - Projet consolidation TQ3 et TQ50

R-211115-246

CONSIDÉRANT que le projet de consolidation du sentier TQ3 et TQ50 en Haute-Côte-Nord nécessite la construction de deux ponts sur la rivière Sault-au-Mouton à Longue-Rive et sur la rivière aux Pins à Forestville;

CONSIDÉRANT que le sentier TQ3 et TQ50 est une voie d'accès au territoire de la Haute-Côte-Nord d'une importance capitale tant pour les résidents que pour les clientèles touristiques qui visitent notre région;

CONSIDÉRANT que les infrastructures construites dans le cadre de ce projet permettront, en plus d'assurer l'ouverture du sentier pour la saison hivernale 2021-2022, une meilleure accessibilité au territoire pour les véhicules hors route (VHR) et l'amélioration de la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que ce projet de consolidation du sentier TQ3 et TQ50 est nécessaire et jugé prioritaire pour le développement économique et touristique de la Côte-Nord et le maintien de l'attractivité de notre destination.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder au Club Nord-Neige Forestville-Colombier un soutien financier de 25 000 \$ au projet de consolidation du sentier TQ3 et TQ50.



**Acquisition équipements de visioconférence
R-211115-247**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Côte-Nord soutient financièrement les municipalités de la Haute-Côte-Nord pour la mise à niveau de leurs équipements de visioconférence;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces équipements spécialisés améliorera les possibilités de diffusion web, la tenue de rencontre virtuelle, l'organisation de formations virtuelles et l'animation de rencontres citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de la MRC de La Haute-Côte-Nord contribue à 100 % des dépenses liées à l'acquisition de ces équipements spécialisés;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer à la MRC HCN la participation de la Ville de Forestville à la mise à niveau de ses équipements et d'autoriser l'achat des équipements proposés.

**Augmentation salariale des employés-cadres et à contrat
R-211115-248**

CONSIDÉRANT que l'article 26 de la politique des cadres prévoit une augmentation salariale de 1 % par année ou le même taux consenti aux employés syndiqués, sous réserve du respect de la capacité financière de la Ville;

CONSIDÉRANT que la convention collective 2022-2026 a été signée et que l'augmentation salariale est de plus de 1 %;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de consentir aux employés-cadres et à contrat, la même augmentation salariale que les employés syndiqués, soit de 2.5 % pour l'année 2022.

**Embauche directrice générale, trésorière et greffière
R-211115-249**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Dominique Tremblay à titre de directrice générale, trésorière et greffière, dont la date de référence est fixée au 29 novembre 2021.

Il est également résolu, de fixer, selon la politique des cadres en vigueur :

- Le salaire selon l'échelon 3
- Les vacances selon l'article 11.1 d).

**Abolition du poste de directrice générale par intérim
R-211115-250**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'abolir, à compter du 29 novembre 2021, le poste de directrice générale par intérim occupé par Mme Gina Foster et de le remplacer par le poste de directrice générale adjointe, et ce, pour une période minimale de 6 mois, qui pourra être conservée après évaluation des besoins de la nouvelle directrice.



**Abolition des postes de greffière adjointe et de trésorière adjointe
R-211115-251**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'abolir, à compter du 29 novembre 2021, le poste par intérim de greffière occupé par Mme Lison Huard, greffière adjointe et le poste de trésorière occupé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Il est également résolu de remplacer l'intérim par une prime de responsabilité selon l'article 23.05 de la convention collective en vigueur, et ce, pour une période minimale de 6 mois, qui pourra être conservée après évaluation des besoins de la nouvelle directrice.

**Avis de motion et présentation du règlement # 2021-294
R-211115-252**

Le conseiller Richard Foster donne un avis de motion afin d'aviser que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2021-294 relatif à un emprunt de 7 500 000 \$ pour la réfection majeure du quai. Le projet de règlement est déposé à cette séance.

**Adoption du règlement # 2021-299
R-211115-253**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est régie par la Loi sur les cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné à la séance ordinaire du 10 août 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté le 10 août 2021, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'une réunion d'information et de consultation portant sur ce projet de règlement s'est tenue à l'hôtel de ville à 18 h 30, le 4 octobre 2021;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent, d'adopter le règlement # 2021-299 relatif à des projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

**Servitude Hydro-Québec
R-211115-254**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder à Hydro-Québec une option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude en contrepartie de l'indemnité prévu au projet # 5424-07-041, transaction immobilière # 1402-012/393538, et ce, sur une parcelle d'un lot 3 499 039 appartenant à la Ville, située sur la 9^e Rue. La superficie sera déterminée sur la servitude. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale, ou sa remplaçante désignée, à signer cette servitude.



-4066-

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 19 h 51, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.